

COMMENT METTRE EN PRATIQUE LE PROJET DE TERRITOIRE

Développement durable & projet de territoire

"Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs"

Si la définition est assez simple, son application n'est pas toujours facile à appréhender. Le changement climatique, la consommation d'énergie, la production de déchets, les menaces pour la santé publique, la pauvreté et l'exclusion sociale, la gestion des ressources naturelles, la perte de biodiversité, l'utilisation des sols, sont autant de défis qui nous obligent à repenser notre fonctionnement et nos politiques publiques. Tout l'enjeu du développement durable est de favoriser la solidarité entre tous, l'épanouissement de chacun, le développement économique et la préservation de notre environnement, tout en tenant compte des générations futures. Le développement durable est une démarche constructive et une formidable opportunité de réfléchir en concertation avec tous les acteurs locaux et dans un rapport "gagnant - gagnant", à une stratégie de co-élaboration d'objectifs et d'actions au service du développement d'un territoire sur le long terme. Le projet de territoire "de Cèze Cévennes" est une première étape vers un territoire durable. En s'appuyant sur les axes forts du projet de territoire, la communauté de communes pourra définir une stratégie de développement durable du territoire, équitable et solidaire, respectueuse de l'environnement et économiquement efficace, construite de façon transversale et multi-partenaire.

En matière de tourisme

L'un des paramètres a consisté à s'appuyer sur l'existence d'événementiels majeurs du territoire, de façon à bénéficier de leurs apports comme vrais supports de développement économique : l'événementiel au service de l'avenir d'un territoire.

Les intérêts sont nombreux :

- En matière de communication, les manifestations permettent d'engager des actions de promotion et de faire connaître nos communes, notre vallée, nos Cévennes.
- En matière de développement économique, la volonté est alors de prolonger ces manifestations, tout au long de l'année, en développant, par exemple, des produits touristiques associés.

Deux manifestations ont, pour le moment, été identifiées : l'Etoile de Bessèges et le Printemps de la sculpture.

De plus, la question de la mutualisation des moyens des offices de tourisme sera aussi abordée, dans la mesure où elle dépend aujourd'hui d'une prochaine obligation légale (1^{er} janvier 2017).



En matière d'éco-énergies

En 2007, dans le cadre de la réhabilitation de la décharge publique de Bordezac, la Communauté de communes "Cévennes Actives" avait présenté un projet de développement durable intégré.

La première étape qui consistait en la création d'un centre de stockage des déchets ultimes a été menée à bien (avec l'obtention d'un agrément d'exploitation pour les 29 prochaines années).

Aujourd'hui, la seconde étape qui avait été envisagée, à savoir la création d'une centrale photovoltaïque, est à l'étude.

Ce projet qui avait été suspendu en raison des difficultés et incertitudes rencontrées par la filière professionnelle, pourrait aujourd'hui être relancé. Les enjeux sont conséquents :

Investissements de fonds privés et des recettes pour la Communauté de communes



En matière d'agro-alimentaire

Avec la validation du projet de territoire, le conseil communautaire a approuvé, la conduite d'actions en faveur de la préservation et du développement des activités agricoles.

En effet, le poids de l'agriculture dans le tissu économique et professionnel de notre communauté de communes est à l'équivalence de celui qu'il joue dans le maintien de la richesse et de la diversité de nos paysages. La mise en œuvre d'un programme de soutien et de développement des activités agro-alimentaires va être organisée puis développée à partir de 2015, avec le concours de partenaires professionnels et institutionnels.

Il s'agit dans ce projet d'acter un état des lieux des forces et des potentialités

des activités agricoles du territoire, mais également d'identifier les freins grevant leur développement.

Dans un second temps seront également évaluées les opportunités de nouvelles productions, ainsi que les circuits de valorisation ou de distribution à mettre en œuvre.

Ces phases de diagnostic ont pour objet de concrétiser des démarches de soutien aux productions actuelles tout en permettant de conduire en parallèle des démarches d'accueil et de reprise des activités agricoles. Toute une filière doit ainsi être évaluée sur le territoire, des potentialités agronomiques à la diversité des modes de production et de valorisation envisageables.

Des actions ciblées pourront alors être



déclinées. Le concours des organisations professionnelles agricoles ou des acteurs économiques et politiques du territoire sont des pré-requis indispensables à ces actions concertées, de même que la participation des associations et organismes ayant expérience en la matière.

En matière de prise en compte de la dépendance

Parmi les conseils et les préconisations présentés dans le projet de territoire, les liens sociaux intergénérationnels ont bénéficié d'une attention particulière. Aujourd'hui, les plus de 60 ans, présents sur le territoire, représentent une part de population relativement importante. Les prévisions d'ordre national et leurs retombées dans les territoires attractifs du sud de la France, comme celui "de Cèze Cévennes" laissent envisager un afflux de population et donc de possibles créations (ou maintien) d'emplois.

En effet, si l'économie présente est aujourd'hui déjà conséquente, elle le sera encore davantage demain, notamment avec les services à la personne. Des bouleversements sont à anticiper, notamment dus à l'allongement de la durée de vie. Les métiers de la santé et de l'action sociale verront leur essor se poursuivre. Pour favoriser le bien-être de ces habitants, le développement de la qualité du lien social intergénérationnel doit devenir un objectif : création (ou le renforcement) de démarches d'accompagnement des personnes âgées, organisation de rencontres intergénérationnelles en partenariats, par exemple avec les écoles ou associations, etc. Enfin, l'exemple de territoires voisins, gardois, ardéchois ou lozériens, confirme les réels besoins, en matière de prise en compte des personnes présentant un handicap, jeunes, actives ou plus âgées. L'existant présent sur le territoire intercommunal doit devenir une force pour étudier de nouveaux projets (lieux d'accueils, espaces de travail).



Des partenariats indispensables

Concernant les partenariats territoriaux, la volonté de travailler avec les intercommunalités voisines a été affichée : Agglomération du Gard Rhodanien (Bagnols sur Cèze), Agglomération d'Alès, Communautés de communes ardéchoises. Ce souhait de partager certains des projets de développement pourrait se traduire par des coopérations renforcées, entre les différentes zones géographiques : des Cévennes à la vallée du Rhône, en passant par les gorges de la Cèze et de l'Ardèche. Cette coopération permettrait d'une part de rendre encore plus cohérentes certaines des réalisations futures mais aussi de mutualiser les moyens financiers, matériels et humains.